



Modalités de sélection AIDA France

Championnats du monde AIDA individuels outdoor 2025 V1 – 03 Décembre 2024

1. Le comité directeur est désigné instance de sélection pour les mondiaux AIDA 2025. Les décisions concernant les modalités de sélection sont prises à la majorité simple des voix exprimées du CD. Il vote la sélection sur la base d'une proposition faite par un comité de sélection mis en place à cet effet.
2. Les membres du CD actuel, candidats potentiels à la sélection, ne peuvent pas voter sur les points concernant les sélections.
3. Dans tous les cas, les compétiteurs devront avoir 18 ans révolus au début des championnats du monde AIDA, avoir la nationalité française et une licence AIDA France 2024 / 2025, **se déclarer candidat via le formulaire disponible sur le site AIDA France, avant le 1^{er} mai 2025** et ne pas avoir été sous le coup d'une suspension pour dopage dans les deux années précédant le premier jour des championnats du monde dans toute fédération nationale ou internationale
4. Le comité de sélection proposera au CD une liste de 1 à 4 athlètes* hommes et 1 à 4 athlètes* femmes par discipline, classés par ordre décroissant selon leur meilleure performance AIDA, ffesm ou cmas réalisées en France ou à l'étranger entre le 1er Décembre 2024 et le 31 juillet 2025. Les athlètes qualifiés d'office par AIDA international (wild card) feront partie de cette liste en plus des 1 à 4* athlètes sélectionnés.

Une liste d'attente est mise en place, au-delà de la 4e place, (hors wild card) et rangée par ordre décroissant des performances réalisées.

**Possiblement plus si AIDA international « ouvre les inscriptions à un quota » supérieur à 4*

athlètes par sexe discipline et nation.

Les performances devront être envoyées par les candidats au comité de sélection, via l'outil qui leur sera communiqué par AIDA France en temps voulu.

5. Minima - La sélection est conditionnée à la réalisation des minimas élites ou espoirs suivants :

MINIMAS OUTDOOR 2025	FEMMES		HOMMES	
	Elites	Espoirs	Elites	Espoirs
FIM	72m	60m	95m	75m
CNF	50m	40m	65m	55m
CWT	75m	65m	100m	80m
CWTB	70m	55m	90m	70m

6. Si une égalité subsistait pour la dernière place qualificative, le CD départagerait les candidats selon des critères sportifs (autres perfs réalisées, régularité des athlètes, etc...).

7. Dans le cas où il ne serait pas possible de sélectionner 4 athlètes sur la base des seuls minima, le comité de sélection se réserve le droit de proposer au CD la sélection d'athlètes candidats étant juste en dessous des minimas espoirs.

8. Tout athlète retenu sur la liste des sélectionnés AIDA France s'engagera par la signature d'une charte, à respecter un ensemble de règles de correction vis à vis d'AIDA France et de ses partenaires, de tout organisateur et concurrent.

9. Seule AIDA France peut décider de qui appartient officiellement à la sélection AIDA France et peut revendiquer le titre de "membre de l'équipe de France AIDA" afin d'en faire usage pour son propre compte.

10. Toute question relative à ces modalités de sélection doit parvenir à
: **selection@aidafrance.fr**

11. Tout cas de figure particulier concernant un athlète ayant postulé et pouvant survenir pendant la période de sélection, sera discuté au sein du pôle sélection, afin de déterminer s'il y a lieu ou non de proposer à la sélection cet athlète, même s'il ne remplit pas toutes les conditions requises par le présent texte, une sélection en équipe nationale ne pouvant se résumer à des mathématiques.

12. AIDA France peut nommer un capitaine à l'occasion d'un championnat du monde AIDA. C'est une personne expérimentée connaissant bien la compétition en apnée et AIDA. Ce capitaine n'est pas un coach (entraîneur personnel d'un athlète programmant sa saison ou ses entraînements). La capitaine figure dans le règlement international AIDA. Il représente les athlètes français dans les comités d'épreuves des mondiaux AIDA, ceci afin d'éviter qu'un athlète français puisse, trop impliqué sur un sujet, discuter de façon trop engagée avec le jury de compétition AIDA, au risque de créer des tensions. Le capitaine est le lien sur place entre tous les sélectionnés AIDA France. Il est également le lien entre le comité directeur d'AIDA France et les athlètes. Il gère sur site les problèmes liés aux partenaires d'AIDA France et s'occupe également de la communication des perfs photos et résultats à AIDA France, qui elle gèrera le canal officiel de communication de l'équipe des sélectionnés, au-delà de ce que chaque athlète peut faire de son côté pour lui-même via ses propres réseaux sociaux. Le capitaine, et c'est important, a aussi pour mission d'être à l'écoute de chaque athlète et de discuter au besoin avec lui des meilleurs choix à faire lors d'annonce de performances, s'il y a un doute dans l'esprit de l'athlète et si ce dernier vient discuter avec le capitaine.

13. Si un athlète sélectionné ne peut finalement pas participer à une épreuve en raison d'une incapacité de dernière minute et si aucun autre candidat sélectionné ou non ne peut le remplacer, le comité de sélection se réserve le droit de choisir une personne non candidate pour participer à l'épreuve concernée.

14. S'il advenait que le présent texte fasse l'objet de précisions ou d'amendements, l'information sera immédiatement diffusée via le site web d'AIDA France, la page Facebook et la liste de diffusion des candidats déjà déclarés.